

« *Messager rural bernois* »
Mercredi 28 juin 2023 - no 13

Journal régional de Thoune à Berne

Prendre ses responsabilités

PASSÉ SOUS SILENCE - La période Covid a été officiellement déclarée terminée. Il reste le souvenir d'une période de peur, de solitude, d'insécurité et de division sociale - et des dizaines de personnes ayant subi de graves dommages liés à la vaccination.

Pendant la période Covid, aucun débat n'avait lieu, ni dans le monde scientifique, ni dans le monde politique, ni dans la plupart des médias. Ceux qui mettaient en garde contre les conséquences de la vaccination étaient dénoncés. Or, cela fait exactement deux ans que Daniel Beutler, médecin généraliste à Thoune, a mis en garde dans ce journal contre d'éventuels dommages liés à la vaccination. Il n'est pas le seul. De nombreux médecins et scientifiques n'ont pas été entendus et, en certains endroits, des médecins se sont même vu retirer leur licence. On sait aujourd'hui que la vaccination peut nuire gravement à certaines personnes - pour elles, le Covid n'est pas terminé. Ce journal s'est entretenu avec un jeune homme de 17 ans qui a dû déclarer forfait par manque de force. Il est l'un parmi près de 300 victimes du vaccin Covid en Suisse qui ont déposé une demande d'indemnisation pour avoir subi de graves dommages. Dans notre pays, 17 000 personnes ont subi des dommages liés à la vaccination. Alors que l'Allemagne a déjà indemnisé près de dix mille victimes, le pays n'a, selon [postvac.ch](#), aucun dommage lié à la vaccination qui ait été reconnu jusqu'à présent, et encore moins une demande d'indemnisation approuvée : Les victimes ne se sentent pas seulement abandonnées, elles sont aussi laissées à elles-mêmes, ce qui aggrave leur maladie. Pourquoi est-il si difficile d'admettre que des

erreurs ont été commises ? Parce qu'elles ont été identifiées à l'avance et ignorées ? Parce que la réflexion demande du courage ? **slb** Pages 2,3

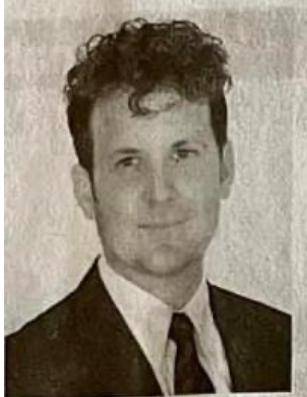


Des nuages qui s'accumulent : Pour les victimes du Covid, les nuages se dissipent lentement - parfois pas du tout.

Stephan Bauer

Abandonné sous la pluie

JUSTICE - L'absence de traitement, et le refus de celui-ci dans de nombreux cas, ont pour conséquence que les victimes de la vaccination sont littéralement « laissées pour compte », selon l'avocat Markus Zollinger.



Selon Markus Zollinger, docteur en droit, l'espoir des personnes qui ont subi des dommages (parfois graves) à la suite de la « vaccination » Covid est d'obtenir rapidement une aide médicale, conformément à la loi sur les épidémies (LEp). Selon M. Zollinger, le Département fédéral de l'intérieur (DFI), compétent en la matière, a toutefois rapidement écarté ces demandes. Les demandes d'indemnisation selon les art. 63 ss. EpG n'ont aucune chance d'aboutir si l'on n'a pas essayé au préalable d'obtenir une indemnisation de la part de tiers - comme les « médecins vaccinateurs » ou les fabricants. « Les victimes de la vaccination sont renvoyées à la voie

fastidieuse d'une action civile, d'une action en responsabilité de l'État ou d'une action pénale, par exemple », explique l'avocat. « De telles procédures sont longues, fastidieuses et coûteuses ».

« Procédure contre les médecins vaccinateurs »

On constate chez certaines autorités la même attitude défensive que dans une partie de la population : « Les dommages causés par les vaccins à la suite d'injections d'ARNm sont, comme dans le canton de Zurich, véritablement considérés comme un sujet tabou par le ministère public saisi ». Une plainte contre le ministère public qui refuse d'agir est actuellement pendante devant la Cour suprême de Zurich. « Mais il existe aussi de petites lueurs d'espoir pour les personnes lésées. Dans le canton de Berne, le ministère public a ouvert une procédure contre des « médecins vaccinateurs ». Pour explication : il s'agit de ces médecins qui ont vivement recommandé les injections d'ARNm à leurs patients ».

Le dommage doit être suivi d'une indemnisation

« Rien que ces deux exemples montrent à quel point les victimes sont dépendantes de la bonne volonté de l'autorité saisie ». Et, selon Markus Zollinger, « il faut une solution politique. Pour que les victimes obtiennent une aide plus rapide et à un coût moindre ». Pour ce faire, on pourrait par exemple réviser l'art. 63 et suivants de la loi sur les épidémies : « Toute personne ayant subi un préjudice du fait d'une vaccination ordonnée ou recommandée par les autorités devrait toujours avoir droit à une indemnisation - et non pas seulement après avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour réclamer ce préjudice à des tiers ».

Sonja L Bauer

Markus Zollinger, docteur en droit, est avocat indépendant dans le canton de Zurich. Il a co-rédigé la plainte pénale contre Swissmedic chez Kruse I Law et a été procureur assistant du canton de Zurich jusqu'en novembre 2021.



Les victimes de la vaccination osent à peine s'exprimer en public, ne sont pas prises au sérieux et il n'est pas rare que leurs séquelles vaccinales soient traitées par des psychotropes.

« Je vais vous prendre au sérieux »



EXPERIENCE - « Ce que je peux vous garantir, c'est que je vais vous prendre au sérieux ». C'est par cette phrase que j'aime commencer les nombreuses consultations de patients qui ont des problèmes de santé depuis qu'ils ont été vaccinés, explique le médecin Niek Rogger. Rogger travaille à nouveau en Suisse, et auparavant aux Pays-Bas en tant que Suisse-Hollandais. Là-bas, il a perdu son autorisation d'exercer car il ne recommandait pas explicitement l'injection d'ARNm Covid à ses patients. Il en a été de même pour de ses collègues. L'ignorance des effets possibles de la soi-disant vaccination les a beaucoup affectés, selon Rogger. « Tout à coup, la science n'était plus un débat, le fait de ne pas nommer ou de ne pas répondre à différents problèmes, c'est-à-dire les conséquences de la vaccination, devenait la norme. Le diagnostic différentiel était complètement absent. » Il veut dire par là qu'il faudrait au moins envisager qu'une maladie survenue puisse être liée à une injection antérieure. « Il y a alors un débat ». Mais il a constaté que tant les collègues que les patients étaient endoctrinés et ne pouvaient pas le voir eux-mêmes.

De plus, « si en tant que médecin, l'on ne s'exprimait pas en conformité avec la vaccination Covid, il n'était pas rare que l'on soit enterré professionnellement ». Il est pourtant du devoir du corps médical de vérifier tout lien de cause à effet. « C'est ce que l'on fait, par exemple, pour l'asthme. On fait par exemple le lien entre l'acarien de la poussière et la dyspnée ».

Pas obligé envers la pharma
Il a été déconcerté par la rupture avec l'examen des causes et des effets. « Nous, les médecins, avons des obligations envers les patients, pas envers l'industrie pharmaceutique ». Si les médecins ne clarifient pas les causes d'une maladie, « qui le fera ? » Il a du mal à comprendre l'attitude de certains de ses collègues. Les chefs de clinique, les médecins-chefs disent aux étudiants ou aux internes « ce qu'il en est ». Si quelqu'un pose la question de la pertinence, on le regarde vite de travers. « La peur des jeunes collègues de ne pas pouvoir faire carrière s'ils remettent en question les faits est grande. Alors ils se taisent ». Niek Rogger l'explique à l'aide d'un exemple : « Prenez par exemple le médicament contre le cholestérol. Il peut aider. Mais certains patients finissent par se sentir en sécurité et font encore moins d'exercice qu'avant. C'est presque plus dangereux que s'ils ne prenaient pas de médicaments ».

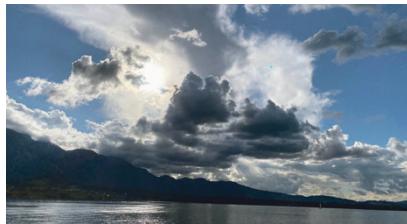
Dans cet exemple, ce n'est pas le médicament en question qui l'intéresse, mais la réflexion, poursuit le médecin. Ainsi, il y avait aussi des médicaments contre le Covid ou le Long-Covid qui ne rapportaient rien ou presque à l'industrie pharmaceutique, « ceux qui s'exprimaient étaient sanctionnés et torpillés ». Mais pourquoi tant de médecins ne réfléchissent-ils pas, Monsieur Rogger ? "Imaginez que vous êtes très fier de ce que vous avez accompli. Si vous constatez ensuite que votre résultat n'était peut-être pas entièrement bon, vous n'êtes probablement pas prêt à réviser votre opinion pour vous-même, et encore moins pour les autres". Il s'agit là, entre autres, d'une faille du système de santé. **Sonja L. Bauer**

Ce qui ne peut pas être ne doit pas être

BILAN - Il y a deux ans, jour pour jour, Daniel Beutler, médecin spécialiste en médecine interne à Thoune, s'exprimait dans ce journal sur la vaccination dite Covid et ses effets possibles. Il fait aujourd'hui le point en tant qu'auteur invité et s'entretient avec ses collègues médecins.



Les drapeaux flottent au vent pour réclamer un traitement politique de la crise bancaire du CS. Les coupables sont supposés se trouver dans un cercle restreint. Il en va tout autrement de la crise Covid. Là, on pourrait faire partie des coupables. Il y a exactement deux ans, en juin 2021, je m'exprimais dans ce journal sur le thème du « vaccin Covid ». Le rapport, intitulé « Le risque de dommages liés à la vaccination est disproportionné par rapport à la relative innocuité du virus pour les enfants », était déclaré comme une « opinion ». J'avais alors déclaré : « Je n'ai pas encore entendu le discours professionnel habituel sur cette vaccination ». Selon toute apparence, ma voix est restée pendant longtemps la seule voix critique à l'égard de la vaccination dans les médias publics primaires, le « Berner Landbote » restant le seul journal à offrir une plate-forme aux opinions factuelles. L'écho a été considérable. Des manifestations de solidarité par e-mail, téléphone ou sous forme de corbeilles de fruits et de plateaux de fromage. Mais il y a aussi eu des voix négatives. Bien que minoritaires, elles étaient plus virulentes, souvent agressives, voire menaçantes. Les réactions les plus virulentes sont venues du corps médical, allant jusqu'à l'hostilité ouverte lors des cours de formation continue et à la menace de me retirer ma licence.



Pour beaucoup, l'époque Covid est révolue, avec tout ce que cela comportait - d'autres en souffrent encore longtemps, non seulement physiquement, mais les blessures psychologiques sont profondes.

Ce qui est particulièrement frustrant, c'est que l'on m'a systématiquement refusé les échanges professionnels entre « collègues ». Ce que je trouve intéressant, c'est que ces voix critiques se sont presque arrêtées. Ceux qui faisaient le plus pression sur leurs patients pour qu'ils se fassent vacciner sont devenus silencieux. Cela est probablement dû au fait que, pendant la « vague Omicron », de nombreuses personnes vaccinées, y compris des médecins, ont contracté le Covid, parfois gravement. Deux médecins m'ont fait part de complications graves dues au vaccin (syndrome de Guillain-Barré et myocardite) chez un fils et un petit-fils. Le professeur Arne Burkhard, pathologiste récemment décédé et ancien maître de conférences à l'université de Berne, a examiné des patients décédés dans un contexte d'injection d'ARNm. Sur la base des échantillons de tissus, il a pu démontrer le mécanisme des dommages causés par le vaccin et le prouver par des méthodes immunohistochimiques. Il est incompréhensible que les scientifiques ne tiennent pas compte de ces données importantes. En l'absence de débat, on ne peut pas acquérir de

nouvelles connaissances, et celles-ci seraient particulièrement importantes pour ceux qui ont subi des dommages suite au vaccin.

"Ce n'est pas un choix, c'est un devoir !"

Ils ne sont pas rares et la tendance est à la hausse, affirme le médecin Niek Rogger, qui s'est longuement penché sur ce problème et traite les victimes de la vaccination dans son cabinet. Le nihilisme et le chaos règnent sur le plan thérapeutique, de sorte que les patients concernés, en désespoir de cause, se soumettent à toutes sortes d'examens, le plus souvent à leurs frais. Certains vont mieux grâce à une thérapie quelconque, mais beaucoup n'y gagnent rien. « Les patients souffrent d'une part d'une invalidité partielle due à des déficits physiques et psychosociaux, mais plus encore de l'ignorance, voire de l'hostilité ouverte d'un corps médical qui exclut catégoriquement tout lien entre leurs troubles et la vaccination », a déclaré M. Rogger. Les patients doivent se préparer au rendez-vous avec leur médecin comme à une audience au tribunal, « pour finalement se retrouver dans le tiroir des psychosomatiques ». Le débat manque également à Niek Rogger. Pour lui, il s'agit d'une question d'éthique médicale fondamentale, d'autant plus qu'il s'agit également du principe « *primum nihil nocere* » (en latin : avant tout ne pas nuire), l'un des principes les plus importants du devoir de diligence du médecin. Il souhaite que ses collègues médecins aient le courage de remettre en question leurs hypothèses de départ et de se mettre au service de leurs

patients. « Ce n'est pas un choix, c'est un devoir ! » (voir encadré)

Et pourtant, elle tourne

Il ne s'agit donc pas seulement d'une controverse scientifique, mais aussi d'une affaire de politique professionnelle : plusieurs tentatives pour inciter le comité de l'association médicale de district de Thoune à un échange professionnel ou à une mise à plat des manquements à la politique professionnelle ont échoué. L'argumentation du président Andreas Frenzer était pourtant assez modeste. Premièrement, les détracteurs de la vaccination sont minoritaires et deuxièmement, dix minutes de recherche sur Internet ont suffi pour réfuter mes arguments, en particulier sur la surmortalité et la baisse de la natalité.



Le professeur

Konstantin Beck, statisticien et économiste de la santé à l'université de Lucerne, affirme que les dommages causés par les vaccins sont toujours mis en relation avec le grand nombre de vies sauvées grâce à la vaccination. Mais est-ce également vrai pour les jeunes ? « Dans la tranche d'âge des 20-39 ans, au cours des cinq années précédant la pandémie, il est arrivé une seule fois que 40 personnes de plus que ce à quoi on pouvait s'attendre statistiquement meurent par hasard. La première année de la pandémie s'est soldée par 63 décès inattendus, soit 23 de plus que le "pire cas" mentionné précédemment. Cependant, seuls 15 d'entre eux sont morts du (ou avec) le Covid. La vaccination n'a cependant pas amélioré la situation. Entre 2021 et 2022, le

nombre de décès inattendus est passé à 189, soit 4,7 fois (!) plus que le maximum précédent. De même, malgré une protection vaccinale, 40 sont morts du (ou avec) le Covid, et non pas seulement 15. Le bénéfice de la vaccination n'est pas évident, car depuis le début de la campagne, 126 jeunes adultes de plus que prévu sont morts, et les deux tiers d'entre eux ne sont pas morts du Covid », a déclaré Beck.

Même chose pour les naissances, qui ont diminué de 8,5 % en 2022. Il s'agit de la plus forte baisse des naissances depuis 100 ans : Si 75 % des femmes enceintes sont vaccinées, une grossesse sur dix se termine par un avortement spontané. Deux observations montrent qu'il ne s'agit pas simplement d'une décision volontaire de ne pas avoir de bébé : Les complications liées aux accouchements spontanés ont atteint leur maximum en 2022. Et en Allemagne, il a été démontré que le nombre de naissances vivantes a diminué, mais pas le nombre de grossesses. On peut supposer que le professeur Beck a consacré plus de dix minutes pour analyser ces données. Comment expliquer cette véhémence dans le refus de parler, qui est sans commune mesure avec les complications de plus en plus fréquentes et évidentes liées à la vaccination ? L'une des raisons est sans doute la corruption croissante de notre système de santé par l'industrie pharmaceutique. Ainsi, les données brutes de l'étude d'homologation des injections d'ARNm auraient dû rester confidentielles pendant 75 ans. Aujourd'hui, un tribunal américain a obtenu leur publication. Ces données sont actuellement analysées par une équipe américaine. Ce qu'elles révèlent va du "scandaleux au criminel". Cela confirme entre autres les déclarations du professeur Konstantin Beck. Un de mes amis proches qui exerce la médecine d'urgence n'a

pas de doctorat ou de titre de professeur. Il s'est clairement distancié de moi après mes prises de position critiques à l'égard de la vaccination, mentionnées au début de cet article. Il y a quelques semaines, il m'a appelé pour s'excuser. Il m'a dit que j'avais probablement raison. Ses collègues ont souvent du mal à faire face aux nombreuses urgences "inexpliquées" chez les jeunes en bonne santé.

Daniel Beutler/slb

Le Dr Daniel F. Beutler est médecin généraliste dans son propre cabinet à Thoune. En plus de son activité de médecin de premier recours, il est actif dans le domaine de la médecine des addictions. Il y dirige un projet de traitement des opiacés sous anesthésie (ANR) et propose des conseils sur la consommation contrôlée d'alcool aux personnes dépendantes. Par ailleurs, il publie régulièrement des textes sur l'éthique, le droit de la vie et la politique des addictions. Il est ancien député au Grand Conseil du canton de Berne et candidat de l'UDF au Conseil national.

COMMENTAIRE DE L'INVITÉ

Le rôle des médias

Les mesures prises par les autorités, les appels à la solidarité mal orientés et la désinformation médicale ont creusé des fossés au cours des trois dernières années. Les médias ont joué un rôle particulièrement problématique, et ce des deux côtés. Alors que les médias sociaux ont été le théâtre d'un déluge d'informations parfois absurdes et de fake news, les grands groupes de presse se sont distingués par une remarquable « doctrine unique ». Il n'était donc guère surprenant d'apprendre que Marc Walder, CEO de Ringier, avait entraîné ses rédactions dans une voie gouvernementale intransigeante. Ce qui a été beaucoup plus déplaisant, en revanche, c'est que certains rédacteurs en chef ont profité du mécontentement de la population contre les « covidiot » pour s'en prendre sans vergogne, dans leurs colonnes, aux personnes non vaccinées. « Isolez enfin les cancres de la vaccination », a demandé Maurice Thiriet, rédacteur en chef de Watson. Pascal Rollenstein de CH Media : « La discrimination des personnes qui ne se font pas vacciner est justifiée ». Et Denis von Burg dans la SonntagsZeitung : « Maintenant, Berset doit enfin obliger les opposants à se faire vacciner ». Ils ont ensuite volontiers offert leurs tribunes à des politiciens qui ont entonné le même refrain : « Si les services de soins intensifs sont pleins, les non vaccinés doivent passer à la trappe », a estimé le président du PLR Thierry Burkart. La directrice de la santé publique zurichoise Natalie Rickli a déclaré : « Il n'est pas acceptable que les non vaccinés continuent à nous prendre en otage en tant que société », et ce à un moment où il était clair depuis longtemps que la vaccination ne protégeait ni de la contagion ni de la transmission. Il est inquiétant de voir que le pouvoir médiatique ne cherche plus à donner une voix aux critiques du gouvernement, mais se range du côté du pouvoir d'État et s'en prend au citoyen récalcitrant. Le journaliste Giuseppe Gracia écrit à juste titre que lorsque le pouvoir médiatique se livre à une critique du citoyen plutôt qu'à une critique du pouvoir. « Cela rappelle la manière de fonctionner des régimes totalitaires ».

... et de la censure

Un déjeuner-débat organisé au Grand Conseil par et pour les victimes de la vaccination, avec des témoignages et des exposés de spécialistes, a suscité un vif intérêt sur le web. Après environ 30 000 clics, le compte-rendu sur YouTube a été supprimé, et la présentation scientifique du professeur Burkhard susmentionné après seulement 24 heures. Marc Zuckerberg a récemment reconnu que Facebook avait supprimé à tort un certain nombre de contributions - et continue de censurer. De même, Google bloque les publicités payantes (appelées Google Ads) pour les institutions d'aide aux toxicomanes, mais pas pour les offres de jeux de hasard et d'alcool. Cela montre une évolution sociale très inquiétante, d'autant plus que ces entreprises sont de facto au-dessus de nos autorités et de nos gouvernements. Ils ne sont pas obligés de faire quoi que ce soit s'ils ne le veulent pas, et peu importe que des scientifiques renommés ou des déclarations à caractère éthique soient victimes de la censure.

Des fake news... ?

Les médias et les autorités ont repris à l'identique les données des études d'autorisation de mise sur le marché des fabricants de vaccins, c'est-à-dire des études organisées, réalisées et évaluées par l'industrie pharmaceutique, et ce par des entreprises qui ont dû payer des milliards de dollars d'indemnités et d'amendes pour fraude et manipulation de données au cours des dernières années. Que disent les vérificateurs de faits ? A-t-on déjà demandé à un vérificateur de faits de vérifier les affirmations du Conseil fédéral sur l'efficacité et la sécurité du certificat ? Après tout, c'est sur ce point que reposait le certificat, qui s'est avéré être un non-sens scientifique, tout comme la soi-disant immunité de groupe par la vaccination. Il est possible qu'ils ne soient pas payés pour de tels faits. La présomption et l'arrogance des responsables sont inversement proportionnelles à leur volonté de s'excuser pour ces manquements.

Daniel Beutler

P. 4-6, aussi disponible online en allemand

<https://www.edu-be.ch/aktuelles/neuigkeiten/dr-daniel-beutler-es-kann-nicht-sein-was-nicht-sein-darf/>